

Le guide **DES COLLÈGES**

édition 2022-2023

« L'éducation est un
apprentissage social.
Elle nous aide à grandir
et à vivre. »

John Dewey

L'ÉDUCATION : UNE PRIORITÉ POUR LE DÉPARTEMENT



Jean-François PARIGI
Président du Département
de Seine-et-Marne

Soucieux de la qualité de vie dans ses 129 collèges, le Département s'engage à offrir aux 73 500 collégiens et à leurs équipes pédagogiques des conditions de travail de qualité.

Nous poursuivons nos actions, aux côtés de l'Education nationale, en faveur du climat scolaire. Depuis le début de notre mandat, nous avons choisi de faire de la sécurité dans les collèges un axe majeur en donnant les moyens de lutter contre le harcèlement scolaire et toute forme de violence. Nous avons ainsi recruté, pour cette rentrée, 12 médiateurs pour le climat scolaire.



Xavier VANDERBISE
Vice-président en charge
des collèges

Dans le champ éducatif, le Parcours collégien se développe et propose un ensemble de dispositifs ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire. L'atout du Parcours collégien est d'être un outil unique à la disposition des établissements et de s'adapter à leurs besoins, en transformant et en enrichissant son contenu chaque année.



Sarah LACROIX
Vice-présidente
en charge de la jeunesse,
la réussite éducative et l'innovation
pédagogique

Bonne rentrée à tous !



SOMMAIRE

P 06 Comment ça marche ?

Une compétence partagée avec l'Éducation nationale... p.7
La présence du Département dans les collèges..... p.8
Le personnel dans les collèges..... p.10

P 12 Se déplacer

Quelle carte de transport pour mon enfant ?..... p.13
Quel tarif ? p.14
Les règles de conduite et de sécurité à bord du car..... p.14
Le transport des élèves handicapés..... p.14
La sécurité routière..... p.15

P 16 Se restaurer

Une alimentation équilibrée et des produits de qualité... p.17
Le respect des réglementations nutritionnelle et sanitaire... p.18
Le prix d'un repas p.18
CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire..... p.19
Des animations tout au long de l'année..... p.19
Le repas : un moment de détente selon des règles de conduite..... p.19

P 20 Parcours collégien

Grandir grâce au Parcours collégien !..... p.21

P 26 S'orienter et s'informer

Structures Info Jeunes..... p.27
Question santé p.29
Contacts et numéros utiles..... p.30

Comment ça marche ?



Une compétence partagée avec l'Éducation nationale

Dans les collèges publics, le Département de Seine-et-Marne est chargé de :

- construire et réhabiliter les établissements
- effectuer les travaux de maintenance et d'entretien
- financer la quasi-totalité du fonctionnement des collèges
- équiper les établissements en matériels nécessaires à la vie scolaire (tables, chaises, matériels scientifiques, ordinateurs, vidéoprojecteurs, matériels et mobiliers de cuisine...)
- financer les projets éducatifs et les supports

nécessaires pour les mener à bien (activités, livres, ateliers...)

- employer les personnels techniques d'accueil (agent d'accueil), d'entretien général et technique (nettoyage, travaux courants) et de restauration (chef de cuisine, cuisinier...). Au total, ce sont plus de **1 500 agents au service des collégiens**.

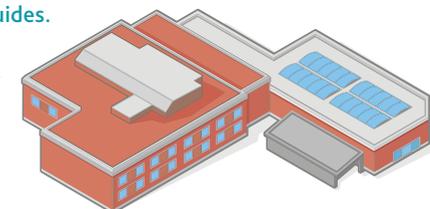
Les équipes de l'Éducation nationale relèvent de l'état et assurent, quant à elles, principalement les fonctions pédagogiques et administratives. Elles sont à votre disposition, toute l'année, pour toute question concernant la vie scolaire de votre enfant.

Priorité à la réussite scolaire des jeunes

Afin d'offrir des conditions d'enseignement de qualité aux collégiens répartis dans les 129 collèges publics et les 17 collèges privés du territoire, le Département a fait le choix de dédier une part importante de son budget à l'éducation : 138 M€ de crédits de paiement, fonctionnement et investissement confondus, contre 131,3 M€ l'année dernière, soit +4,9%.

108 M€ de crédits de paiement sont dédiés aux constructions, réhabilitations, extensions ainsi qu'à l'entretien, la sécurité et les fluides.

La politique de l'éducation représente 29,5% des nouvelles autorisations de programme en 2022.



83 695 collégiens :
9 933 dans les collèges privés
et **73 762** dans les collèges publics
dont **1 827** en SEGPA*

*section d'enseignement général et professionnel adapté

27 collèges avec une SEGPA
35 sections sportives scolaires dont **2** sections basket fauteuil

(chiffres rentrée 2021)

La présence du Département DANS LES COLLÈGES

SPORT

- Soutien à **35** sections sportives scolaires
- Aides aux associations sportives et à 133 associations UNSS (17 000 licenciés)

RESTAURATION

- Gestion de l'offre de restauration et du personnel associé
- **6,9** millions de repas servis par an

SÉCURISATION

- **100 %** des collèges équipés de vidéosurveillance

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION

- Près de **60 M€** investis chaque année

TRANSPORT SCOLAIRE

- Plus de **40 000** élèves véhiculés chaque jour

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- **1** PC et **1** vidéo projecteur interactif dans chaque classe soit **120** PC par collège en moyenne
- **4** chariots de **16** portables, **1** chariot en permanence soit **80** portables
- **100 %** des collèges reliés à la bre
- **100 %** des collèges connectés à l'Environnement Numérique de Travail

CULTURE

- **10** collèges dotés chaque année de **300** ouvrages sur la poésie, le théâtre et les arts...
- Organisation d'échanges avec des auteurs et réalisateurs de documentaires

PROJETS ÉDUCATIFS PROPOSÉS PAR LE DÉPARTEMENT

- Aide financière pour la réalisation de projets éducatifs, citoyens et de soutien à la découverte des métiers, la participation à des concours

Le personnel DANS LES COLLÈGES

L'ÉQUIPE DE DIRECTION

Le principal, chef d'établissement avec l'équipe administrative, gère la répartition des élèves dans les classes, suit le conseil de classe et préside le conseil d'administration.



QUI FAIT QUOI AU COL LÈGE ?



Le principal adjoint seconde le principal dans son travail et s'occupe des emplois du temps des élèves, des enseignants, de l'occupation des salles...

L'adjoint gestionnaire assure la gestion financière et matérielle du collège (achats et paiements), et en particulier de la demi-pension. Il dirige le personnel de service.



LA VIE SCOLAIRE

Le conseiller principal d'éducation, aidé par les **surveillants**, fait respecter le règlement intérieur, informe les élèves, vérifie leurs absences et leurs retards, règle les conflits...

L'ORIENTATION

Le conseiller d'orientation psychologue accompagne les familles et élèves au moment des choix d'orientation et informe les élèves sur les métiers et les formations.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE

Les personnels techniques, agents du Département, garantissent la bonne organisation du collège : agents d'accueil (physique et téléphonique), agents de la restauration, agents de nettoyage et de la maintenance.



LES ÉLÈVES

de la 6^e à la 3^e



L'ÉQUIPE MÉDICO-SOCIALE

Le médecin scolaire met en place la politique de santé en faveur de tous les élèves et réalise les bilans de santé.

L'infirmier(ère) est chargé(e) de l'accueil et de l'écoute des élèves et de leurs parents.

L'assistant(e) social(e) apporte aide, écoute, conseils et soutien aux élèves en difficulté pour favoriser leur réussite individuelle.

L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Les professeurs sont environ 10 par niveau, un par matière.

Chaque classe a un **professeur principal** qui fait le lien entre les professeurs, les parents ou les surveillants, suit les résultats scolaires des élèves et décide, si besoin, de mettre en place un accompagnement pédagogique.



Le professeur documentaliste, responsable du Centre de documentation et d'information, aide les élèves dans leurs recherches, leurs lectures ou le choix de documents.

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Foyer socio-éducatif propose des clubs et des activités portés par l'équipe éducative, les élèves ou les parents d'élèves.

L'association sportive propose des activités sportives hors du temps scolaire.

L'association des parents d'élèves fait le lien avec les professeurs et l'équipe de direction.



Chaque classe élit deux **délégués** qui participent

au conseil de classe et au conseil d'administration.

Se déplacer



Quelle carte de transport pour mon enfant ?

En Seine-et-Marne, il existe des lignes régulières (Carte Imagine R ou carte scolaire bus) ou des circuits spéciaux (Carte Scol'R).

Pour savoir si votre enfant est concerné par un circuit spécial, rendez-vous sur le site du Département : seine-et-marne.fr.

Carte Imagine R

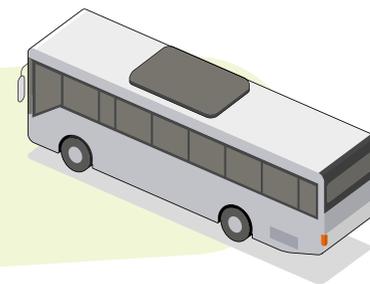
La carte est valable sur toutes les lignes régulières : Optile, RATP et Transilien SNCF hors circuits scolaires spéciaux. Elle permet, toute l'année, un nombre illimité de voyages dans toute l'Île-de-France.

Pour l'année 2022/2023, l'inscription se fait directement en ligne sur www.jegeremacartenavigo.iledefrance-mobilites.fr/
Infos : 09 69 39 22 22 (appel non surtaxé)

Carte scolaire bus lignes régulières

La carte permet un trajet aller/retour par jour, durant la période scolaire, uniquement sur les lignes régulières de bus du réseau OPTILE.

Le formulaire d'inscription est à retirer auprès du transporteur.



Carte Scol'R

Le Département met en place des circuits spéciaux lorsqu'il n'existe pas de ligne régulière. La carte est valable durant la période scolaire pour les enfants scolarisés avec le statut d'externe ou de demi-pensionnaire.

L'inscription se fait directement en ligne sur seine-et-marne.fr ou par courrier en renvoyant le formulaire téléchargeable sur le site Internet. Tél. : 01 64 14 77 77



Carte Scol'R : ouverture du site courant juin 2022 sur seine-et-marne.fr.

Quel tarif ?

Il est de :

- **75 € pour le forfait Imagine R**, une fois la participation départementale de 275 € déduite automatiquement pour les élèves seine-et-marnais ;
- **24 € pour la Carte Scol'R** sur circuit spécial scolaire ;

- Le tarif de la Carte scolaire bus varie en fonction de la distance parcourue par le véhicule de transport scolaire entre le point d'arrêt le plus proche du domicile et l'établissement scolaire (se renseigner auprès du transporteur).

Cette carte ne bénéficie pas de subvention départementale.

Les règles de conduite et de sécurité à bord du car

- Présenter sa carte de transport à chaque passage.
- Monter et descendre du car au niveau des points d'arrêt.
- Ne jamais traverser devant le car. Il est nécessaire d'attendre le départ du car pour traverser la chaussée.
- Ne jamais courir en descendant du car.
- Mettre sa ceinture de sécurité dans le car.
- Ne pas chahuter dans le car.
- Ne pas parler au chauffeur pendant la conduite sauf pour lui signaler tout incident constaté durant le trajet.

Le transport des élèves handicapés

Le Département organise et finance le transport des élèves handicapés.

Deux modalités d'organisation existent : les circuits adaptés et le remboursement d'indemnités kilométriques en cas d'utilisation d'un véhicule personnel.

Il est nécessaire de déposer le plus tôt possible un dossier de demande auprès de la MDPH (Maison

départementale des personnes handicapées). Une fois l'avis favorable au transport scolaire notifié par CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), le formulaire d'inscription pour les transports est à télécharger sur seine-et-marne.fr et à renvoyer au Département pour traitement.

Pour vous aider dans vos démarches, contactez le point autonomie territorial (PAT) le plus proche de chez vous (coordonnées sur le site [Internet seine-et-marne.fr](http://Internet.seine-et-marne.fr))

MDPH / 01 64 19 11 40 - <http://www.mdph77.fr/formulaires-de-contact>

Département de Seine-et-Marne / 01 64 14 77 77 - btph@departement77.fr

La sécurité routière

Chaque collégien a son mode de déplacement (en bus, à vélo, à pied) pour se rendre au collège. La route est un espace partagé entre piétons, automobilistes, cyclistes... et le Code de la route s'applique pour garantir la sécurité de tous.

Pour accompagner l'apprentissage de la sécurité routière, le Département de Seine-et-Marne offre à tous les élèves de 6^e, un livret « Bien circuler à vélo » leur délivrant des conseils pratiques. En 5^e, ils reçoivent un livret pour les préparer aux examens de l'Attestation scolaire de sécurité routière (ASSR). Les examens ont lieu en 5^e (1^{er} niveau) et en 3^e (2^e niveau). Ils sont organisés indépendamment par chaque collège.



Conservez-les précieusement !

Les ASSR de 1^{er} et 2^e niveau sont obligatoires pour s'inscrire au permis AM dès 14 ans (permis nécessaire à la conduite des cyclomoteurs ou quadricycles légers de 50 cm³ maximum).

Tu n'as pas le droit d'utiliser une trottinette avant tes 12 ans.

Le Département a signé un partenariat avec l'Association Prévention Routière (APR - asso.preventionroutiere77@orange.fr) pour dispenser des sessions d'information. Elle intervient à la demande du collège pour sensibiliser les élèves sur diverses thématiques comme les dangers de l'alcool et des drogues au volant et prodiguer des conseils sur la pratique du vélo, des trottinettes électriques ou EDMP (engins de déplacement motorisés) tels que les gyropodes et draisiennes électriques.

Depuis le 2 mars 2017, le port d'un casque à vélo devient obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. Les chocs à la tête chez les jeunes enfants peuvent causer des traumatismes plus graves que chez les adultes ou adolescents. Le casque diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %. Le casque doit porter la mention NF ou ECE 22/04, 22/05.

Parents, montrez le bon exemple !

Équipez-vous aussi.

(Journal officiel du 22 décembre 2016).



Se restaurer



Une alimentation équilibrée et des produits de qualité

Le repas c'est sacré ! Ce moment important qui rythme la journée doit être un espace de détente et de convivialité mais aussi le lieu de

l'acquisition de bons réflexes concernant l'alimentation.

La responsabilité du Département

La restauration dans les collèges est sous la responsabilité du Département qui assure la préparation et le service des repas, la mise en place de mobilier dans les restaurants scolaires, l'installation d'équipements professionnels de cuisine, de tables de tri des déchets et des animations tout au long de l'année.



Ainsi, une équipe d'agents du Département assure durant toute l'année scolaire la mise en place d'un service de restauration de qualité.

La loi Egalim et la restauration scolaire

En 2018, la loi dite « Egalim » a fixé des objectifs nationaux en matière de nutrition afin de favoriser une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement.

Le Département a décliné les objectifs fixés par la loi dans son projet alimentaire territorial afin de :

- favoriser l'approvisionnement des restaurants scolaires auprès des producteurs locaux et promouvoir les circuits courts ;
- proposer des produits durables et bio ;
- proposer aux collégiens un repas végétarien par semaine ;
- favoriser le tri des déchets et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- améliorer l'information des élèves et des familles sur la composition des repas et la provenance des denrées.

Les chefs de cuisine bénéficient du soutien de la diététicienne et d'experts techniques du Département et de différents outils dont un logiciel métier « 7 équilibré » pour élaborer des repas sains et équilibrés conformes à la réglementation.

Le respect des réglementations nutritionnelles et sanitaires

Les menus et les repas servis aux collégiens sont soumis à des obligations nutritionnelles et sanitaires définies par des dispositifs législatifs et des réglementations françaises et européennes.

En matière nutritionnelle, les repas servis répondent à 5 objectifs fondamentaux :

- le respect des fréquences de présentation des plats et de certains grammages, l'objectif étant de garantir un apport suffisant en fruits, légumes, féculents, fer, calcium, et de limiter les produits trop gras et trop sucrés ;
- la réalisation de menus à 4 ou 5 composantes (entrée, plat, garniture, produit laitier et/ou dessert) ;

- le respect des règles de mise à disposition d'eau, de pain (en libre accès), de sel et de sauces (en accès limité en fonction des repas) ;
- l'identification distincte des produits de saison sur les menus ;
- la conservation des documents pendant 3 mois (fiches techniques des repas).

Les équipes de cuisine sont formées à la sécurité sanitaire et aux bonnes pratiques d'hygiène pour assurer aux collégiens une sécurité maximale quant à la qualité des repas et à l'absence de risque pour la santé.

Le prix d'un repas

Le coût moyen d'un repas est de 10 €.

La charge aux familles peut varier entre 3,40 € et 4,38 € avec un prix moyen à 3,68 €.

Dans le cadre de ses compétences en matière de restauration scolaire, le Département fixe

chaque année le taux d'évolution des tarifs. Cette évolution tient compte de divers paramètres et indices telle que l'évolution des prix à la consommation.

67 % des collégiens seine-et-marnais déjeunent quotidiennement à la cantine
6,9 millions de repas préparés par les chefs de cuisine et leur équipe



CantiNéo77, l'aide à la restauration scolaire

Le Département de Seine-et-Marne s'engage à offrir aux collégiens un service de restauration accessible à tous. À ce titre, il accorde une aide à la restauration scolaire pour les familles aux revenus modestes, nommée CantiNéo77.

Cette aide déduite du prix du repas, se décline en quatre montants distincts : 2,21 € ou 2 € ou 1,77 € ou 1 €.

Pour en bénéficier, le collégien doit déjeuner à la

cantine au moins trois jours par semaine et le quotient familial doit être inférieur ou égal à 800 €. Si vous êtes allocataires de la CAF, vous recevrez automatiquement une information.

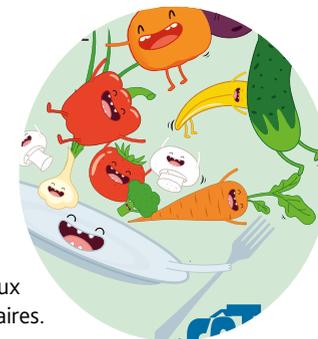
Les familles non allocataires de la CAF peuvent également bénéficier de cette aide, le quotient est alors calculé par les services départementaux.

Pour bénéficier de cette aide pour l'année 2022/2023, la demande s'effectue en ligne avant le 1^{er} octobre 2022 sur le site du Département : www.seine-et-marne.fr/fr/restauration-scolaire

Des animations tout au long de l'année

Pour sensibiliser les collégiens à la diversité des goûts et à la promotion des produits locaux, des animations culinaires sont organisées tout au

long de l'année dans de nombreux restaurants scolaires.



Le repas : un moment de détente selon des règles de conduite

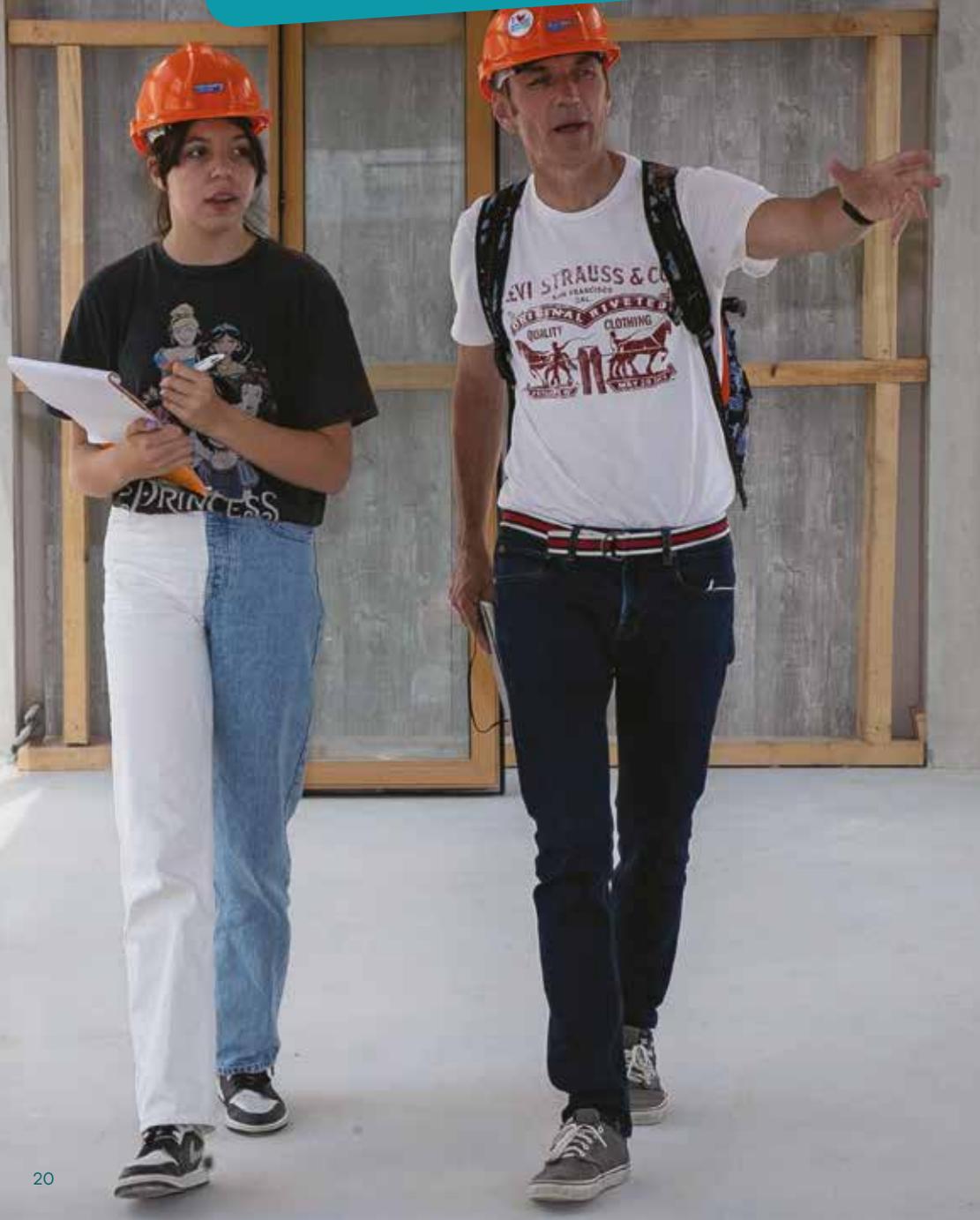
En début d'année, les élèves et leurs responsables légaux s'engagent à respecter le règlement départemental de la restauration scolaire.

Le repas est un moment de détente pour tous : l'arrivée dans la salle doit se faire dans le calme. Toute demande au personnel de surveillance ou

de service doit se faire poliment et dans le respect des tâches de chacun.

En cas de non-respect du règlement de la restauration scolaire, des sanctions s'appliqueront, conformément au règlement intérieur du collège.

Parcours collégien



Grandir grâce au Parcours collégien !

La réussite éducative de tous les collégiens est une priorité pour le Conseil départemental.

Dans cette optique, le Département s'est doté d'une politique éducative ambitieuse : le Parcours collégien.

Le Parcours collégien est un ensemble de dispositifs ayant vocation à accompagner enseignants et élèves pendant le temps scolaire. Quels que soient les outils proposés, ce sont la richesse et la diversité du département qui sont mis à la portée des collèges pour compléter les temps de classe.

Dans cette offre, se retrouvent des actions déjà connues et appréciées, ainsi que de nouvelles propositions.

Sa force : apporter des dispositifs clés en mains, mais aussi laisser une grande place aux initiatives locales.

L'atout du Parcours collégien est de donner une visibilité unique des actions et dispositifs de la collectivité destinés aux collégiens, en s'adaptant à leurs besoins.

Le parcours prévoit quatre axes :

**AXE
1**

**Le collégien de demain :
ouverture sur le monde
professionnel**

**AXE
2**

**Le collégien citoyen,
ouverture sur son
environnement**

**AXE
3**

**Le collégien épanoui,
à l'aise dans son corps**

**AXE
4**

**Une offre accessible à tous
pour tous les territoires**

Tout le détail de l'offre sur seine-et-marne.fr/fr/parcours-collegien

Le parcours COLLÉGIEN

AXE 1

*Le collégien de demain :
ouverture sur le monde
professionnel*

AXE 2

*Le collégien citoyen,
ouverture sur son environnement*

AXE 3

*Le collégien épanoui,
à l'aise dans son corps*

AXE 4

*Une offre accessible
à tous pour tous
les territoires*



Colleges77.fr le lien entre le collège et la famille

La majorité des collèges est connectée à l'Espace Numérique de Travail (ENT) : colleges77.fr

Ce site permet de consulter les modules de vie scolaire proposés par les établissements, tels que l'emploi du temps, le cahier de textes, les notes et bulletins de votre enfant et même d'échanger avec les professeurs.

Il donne aussi accès à de multiples ressources pédagogiques, comme : MyClasse77, Explorateur des métiers, Formation aux premiers secours, MyStage77...

D'autres modules sont également disponibles tels que des actualités ou des exercices.



colleges77.fr

C'est le site de référence pour tout savoir sur les actions portées par le Département et ses partenaires et vous accompagner durant vos « années collège » !

Déjà adapté aux écrans des smartphones et tablettes, l'ENT77 est accessible aussi depuis son application : Open ENT, sur Android et iOS.

Renforcement de la dotation en équipements numériques

Pour faciliter les apprentissages, tous les collèges sont équipés d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur interactif dans chaque classe. Les collégiens disposent d'autres ordinateurs au CDI et de classes numériques mobiles (tablettes,

ordinateurs portables), d'imprimantes 3D, de robots pour découvrir la programmation. Tous les collèges ont eu leur parc informatique rénové, sécurisé et maintenu par le Département.

5 musées, un château, des archives

Le Département propose également aux enseignants des animations et visites dans les différents lieux culturels dont il a la responsabilité : les Archives départementales, le château de Blandy-les-Tours, le musée-jardin Bourdelle, le

musée des peintres de Barbizon, le musée Stéphane Mallarmé, le musée de la Seine-et-Marne et le musée de Préhistoire d'Île-de-France. Ces lieux sont aussi ouverts au public, en semaine et le week-end.



MUSÉE JARDIN
BOURDELLE
JARDIN D'ARTISTES, JARDIN DE SCULPTURES



MUSÉE DES PEINTRES
DE BARBIZON
LE RENDEZ-VOUS DES ARTISTES ET DE LA NATURE



MUSÉE STÉPHANE
MALLARMÉ
DANS L'INTIMITÉ DU POÈTE



MUSÉE DE PRÉHISTOIRE
D'ÎLE-DE-FRANCE
RETOUR SUR 600 000 ANS D'HISTOIRE



MUSÉE DE LA
SEINE-ET-MARNE
L'HOMME ET SON TERRITOIRE



CHÂTEAU DE
BLANDY-LES-TOURS
PLACE FORTE DE CRÉATIONS

s'orienter
et s'informer



Structures Info Jeunes

Melun

96, rue du Général
de Gaulle
Tél. : 01 64 09 73 51

Lieusaint

Bâtiment C
50, rue de Paris
Tél. : 01 64 13 63 83

Vert-Saint-Denis

La ferme des arts
60, rue Pasteur
Tél. : 01 64 41 89 37

Brie-Comte-Robert

1-3, rue des écoles
Tél. : 01 60 62 54 91

Bailly-Romainvilliers

40, boulevard des sports
Tél. : 01 60 42 42 69

Fontainebleau

43, boulevard du Maréchal Joffre
Tél. : 01 64 22 61 65

Combs-la-Ville

1, avenue de la République
Tél. : 01 60 60 96 60
01 60 60 96 24

Bussy-Saint-Georges

31, boulevard Pierre Mendès France
Tél. : 01 64 44 32 16
06 16 60 23 49

Le Mée-sur-Seine

730, avenue Maurice Dauvergne
Tél. : 01 83 99 99 05

Pontault-Combault

2, rue Gilbert Rey
Tél. : 01 70 05 00 72

Mary-sur-Marne

6 bis, route de la Ferté-sous-
Jouarre
Tél. : 01 85 49 03 32

Dammarie-les-Lys

299, rue Jules Ferry
Tél. : 01 64 87 45 04

Nangis

2, rue Marcel Paul
Tél. : 01 64 01 28 98

Chelles

La Boussole
2, allée Alexis Legrand
Tél. : 01 64 26 61 50

Torcy

3, promenade du Galion
Tél. : 01 60 05 36 95

Meaux

12, boulevard Jean Rose
Tél. : 01 83 69 01 93

Dammartin-en-Goële

1, rue de l'Hôtel Dieu
Tél. : 01 60 54 63 25

Lésigny

Avenue des Hyverneaux
Tél. : 01 64 40 42 84

Lagny-sur-Marne

7-9, rue vacheresse
Tél. : 01 60 35 92 64

Nanteuil-Lès-Meaux

3 bis, place Georges Brassens
Tél. : 01 60 09 05 08

Lognes

Place des Colliberts
Tél. : 01 60 05 69 32

Ozoir-la-Ferrière

43, avenue du Général de Gaulle
Tél. : 01 64 43 35 91

Roissy-en-Brie

2/4, rue Lavoisier
Tél. : 01 60 28 28 91

Savigny-le-Temple

13, place du 19 mars 1962
Tél. : 01 64 10 41 40
01 64 10 41 43

Saint-Thibault-des-Vignes

29, rue du clos de l'érable
Tél. : 01 60 31 73 25

Mitry-Mory

5, place Cusino
Tél. : 01 64 66 32 53

Vaires-sur-Marne

8-10, rue Alphonse Manceau
Tél. : 01 64 26 55 35

Villeparisis

40, avenue du Général de Gaulle
Tél. : 01 60 21 49 11

CENTRE INFORMATION JEUNESSE

6 bis Quai de la Courtille
77000 Melun
Tél. : 01 64 06 06 80

Points relais Infos Jeunes

Saint Cyr-sur-Morin

3 avenue Daniel Simon
Tél. : 01 60 23 81 95

Pays de Fontainebleau

10 rue du Fief - 77930 Cély-en-Bière
Tél. : 01 60 66 12 53

Thorgny-sur-Marne

1 rue Gambetta
Tél. : 01 64 02 80 76

Noisiel

1 place Gaston Deferre
Tél. : 01 60 06 16 83

Varenes-sur-Seine

33 rue de la Sauvagerie
Tél. : 01 64 70 52 20

Les Chapelles-Borbon

2 rue des Vieilles Chapelles
Tél. : 01 64 51 33 26

Question santé

Conseils, forums, animationS, RDV

Au sein des 14 maisons départementales des solidarités (MDS), plusieurs professionnels sont à l'écoute des adolescents pour les accompagner et les conseiller : médecins, sages-femmes, psychologues, infirmiers, conseillers familiaux, éducateurs, assistants sociaux...

Pour tout conseil sur la contraception ou la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST), un accueil est possible en toute confidentialité et dans le respect du secret professionnel dans les centres de planification et d'éducation familiale. Les consultations et les permanences sont ouvertes à tous gratuitement.

Les professionnels interviennent également au cours de séances d'information collectives autour de la vie affective, relationnelle, sexuelle et l'éducation à la santé, notamment dans les collèges. Les MDS organisent par ailleurs des forums d'information ou des animations à destination du jeune public.



Chelles

25, rue du Gendarme
Castermant
77500 Chelles
Tél. : 01 64 26 51 00

Coulommiers

26-28, rue du Palais de
Justice
77120 Coulommiers
Tél. : 01 64 75 58 00

Fontainebleau

33, route de la Bonne
Dame
77300 Fontainebleau
Tél. : 01 60 70 78 00

Lagny-sur-Marne

15, boulevard Galliéni
BP 204
77400 Lagny-sur-Marne
Tél. : 01 64 12 43 30

Meaux

31, rue du Palais de
Justice
77109 Meaux cedex
Tél. : 01 64 36 42 00

Melun-Val de Seine

750, avenue Saint-Just
ZI Vaux-le-Pénil
77000 Vaux-le-Pénil
Tél. : 01 64 10 62 40

Mitry-Mory

1, avenue du Dauphiné
BP31 - 77290 Mitry-le-Neuf
Tél. : 01 60 21 29 00

Montereau

1, rue André Thomas
77130 Montereau-Fault-
Yonne
Tél. : 01 60 57 22 06

Nemours

1, rue Beaugregard - BP113
77140 Nemours
Tél. : 01 60 55 20 09

Noisiel

Grande allée des
impressionnistes
77448 Marne-la-Vallée
cedex 2
Tél. : 01 69 67 44 12

Provins

11, rue du Colonel Arnaud
Beltrame - 77160 Provins
Tél. : 01 60 52 51 00

Roissy-en Brie

30, rue de la gare
d'Émerainville
77680 Roissy-en-brie
Tél. : 01 64 43 20 00

Sénart

100, rue de Paris
77127 Lieusaint
Tél. : 01 64 13 21 30

Tournan-en-Brie

16, place Edmond
Rothschild - BP 47
77220 Tournan-en-Brie
Tél. : 01 64 25 07 00

*Retrouvez la MDS
la plus proche de chez vous
et les coordonnées des
centres sur le site Internet:
seine-et-marne.fr*



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

Tél. 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

